

Les prix freinent la progression du pouvoir d'achat en 2008

Mathilde Clément, Dominique Guédès, Jérôme Pujol*

Le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation¹ ne progresse plus en 2008 (+ 0,0 % après + 2,4 % en 2007, *figure 1*). Il mesure l'ensemble des revenus disponibles des ménages (le revenu disponible brut, RDB), corrigé du prix des dépenses de consommation des ménages, et rapporté au nombre de ménages et à leur composition (les unités de consommation), afin de refléter le pouvoir d'achat individuel moyen.

Le revenu disponible ralentit et les prix accélèrent en 2008

Le revenu disponible brut des ménages ralentit en 2008 (+ 3,4 % après + 5,2 % en 2007 en euros courants). Il comprend l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété des ménages (le revenu primaire des ménages), auquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et on ajoute les prestations sociales et autres transferts. En 2008, le ralentissement économique freine les revenus d'activité perçus par les ménages. Le salaire moyen par tête progresse quasiment au même rythme qu'en 2007 (+ 2,7 % après + 2,9 % en euros courants) mais les créations d'emploi salarié sont beaucoup moins nombreuses (+ 0,5 % en moyenne annuelle après + 1,4 % en 2007). Par conséquent, la croissance de la masse salariale, qui représente 58 % du RDB, baisse à + 3,2 % en 2008 après + 4,4 % en 2007 (*figure 1*). Les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires introduites par la loi TEPA (loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat) modèrent un peu le ralentissement des revenus d'activité nets. Les revenus de la propriété décélèrent également en 2008 (+ 3,2 % après + 3,9 %), et plus particulièrement les revenus de l'assurance-vie. De plus, la stabilisation des prix du marché immobilier entraîne un net ralentissement de la masse des loyers perçus par les ménages propriétaires (+ 3,3 % après + 5,9 %). Par ailleurs, l'impôt sur le revenu des personnes physiques revient à un rythme de progression plus habituel après la baisse de 2007 due à la refonte du barème : mécaniquement les prélèvements fiscaux sur le revenu et le patrimoine accélèrent en 2008 (+ 4,6 % après + 1,3 %). Ainsi, le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages progresse moins en 2008 qu'en 2007, mais cette évolution reste toutefois proche de la progression moyenne des quinze années précédentes (+ 3,6 %).

C'est principalement l'accélération des prix qui freine la progression du pouvoir d'achat en 2008 : compte tenu de l'accélération du prix des dépenses de consommation des ménages, le pouvoir d'achat du revenu disponible de l'ensemble des ménages ralentit fortement (+ 0,6 % après + 3,1 % en euros constants, *figure 2*). C'est la hausse la plus faible du pouvoir d'achat des ménages depuis 1996. À l'inverse, début 2009, le recul historique des prix (*encadré*),

* Mathilde Clément, Dominique Guédès, Jérôme Pujol, Insee.

1. Un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Par conséquent, pour corriger la croissance du pouvoir d'achat de l'évolution du nombre et de la composition des ménages, ou bien pour calculer le niveau de vie d'un ménage, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé, mais une échelle d'équivalence. Celle-ci attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation à toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, et 0,3 à tout enfant de moins de 14 ans. Cette échelle d'équivalence, dite échelle OCDE modifiée, est estimée à partir de l'analyse de la consommation des ménages.

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolutions aux prix courants (en %)			2008 (en milliards d'euros)
	2006	2007	2008	
Rémunération des salariés (1)	4,3	4,2	3,2	1 015,8
dont : salaires et traitements bruts	4,4	4,4	3,2	749,7
Revenu mixte ¹ (2)	4,1	5,1	4,1	128,4
Revenus du patrimoine (3)	6,2	6,3	3,8	297,8
dont : excédent brut d'exploitation ²	6,8	8,2	4,3	170,1
revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés ³	5,4	3,9	3,2	127,7
Solde des revenus primaires (4) = (1) + (2) + (3)	4,6	4,7	3,4	1 442,0
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴ (5)	3,2	1,3	4,6	167,0
Cotisations sociales (6)	4,7	3,5	2,8	391,8
Prestations sociales reçues en espèces (7)	4,1	3,6	3,5	377,8
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) ⁵ (8)	9,9	4,3	0,9	22,2
Revenu disponible brut (RDB) (9) = (4) - (5) - (6) + (7) + (8)	4,7	5,2	3,4	1 283,2
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut, en %)	15,1	15,6	15,3	-
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	2,1	2,1	2,8	-
Pouvoir d'achat du RDB de l'ensemble des ménages	2,6	3,1	0,6	-
Pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation	1,8	2,4	0,0	-

1. Il s'agit principalement des revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

2. Excédent, net de taxe foncière, principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur logement à eux-mêmes.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu, CSG et CRDS.

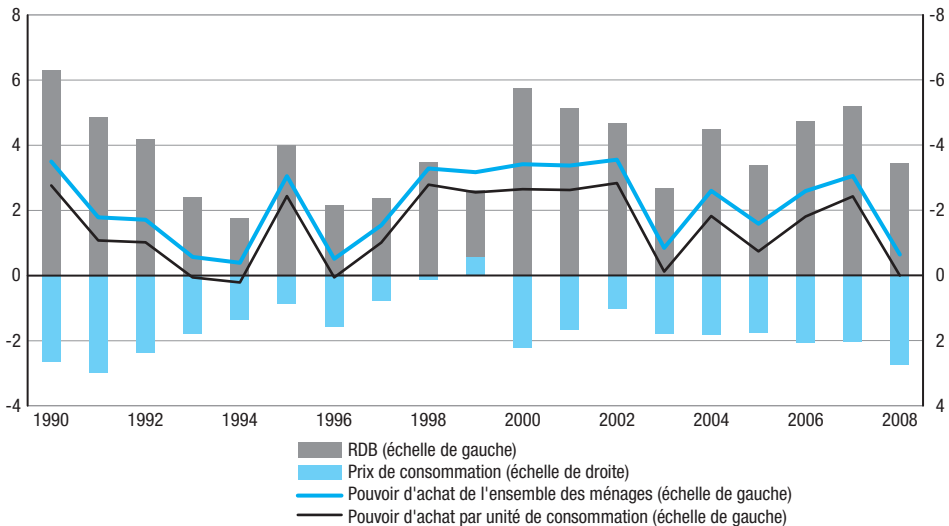
5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

Champ : France.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 2000).

2. Évolution du revenu disponible brut des ménages, du prix des dépenses de consommation des ménages et du pouvoir d'achat

variation annuelle (en %)



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux (base 2000).

ainsi que différentes primes versées dans le cadre du plan de relance de l'économie (prime de solidarité active et prime de 150 euros aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire) soutiennent le pouvoir d'achat.

Finalement, rapporté au nombre d'unités de consommation, qui continue d'augmenter au même rythme que par le passé entre 2007 et 2008, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation stagne en 2008.

Après la forte inflation de 2008, les prix à la consommation se replient début 2009

Entre mai et août 2009, dernière mesure disponible des prix, l'inflation, c'est à dire l'évolution sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation, est négative. Cette situation est inédite depuis 1954. En juin 2009, le recul des prix à la consommation sur un an est de -0,5 %, il est de -0,7 % en juillet et encore de -0,2 % en août. Cette situation contraste fortement avec celle un an auparavant : en juin 2008, l'inflation atteignait un point haut à +3,6 %, niveau inconnu depuis 1991.

Ces évolutions fortes et opposées ont en grande partie une origine commune : les évolutions spectaculaires des prix des produits pétroliers et dans une moindre mesure des prix des produits alimentaires. De façon significative, l'inflation sous-jacente*, qui traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande, connaît une évolution beaucoup plus régulière : +1,5 % en juin 2009, contre +2 % un an plus tôt (figure 3).

Les prix de l'énergie contribuent largement à l'évolution globale des prix. Ils reculent de 17,4 % entre juin 2008 et juin 2009, presque symétriquement à la hausse de l'année précédente (+18,8 %). Ces mouvements sont la conséquence directe des fluctuations des prix du pétrole. Le phénomène est particulièrement marqué pour

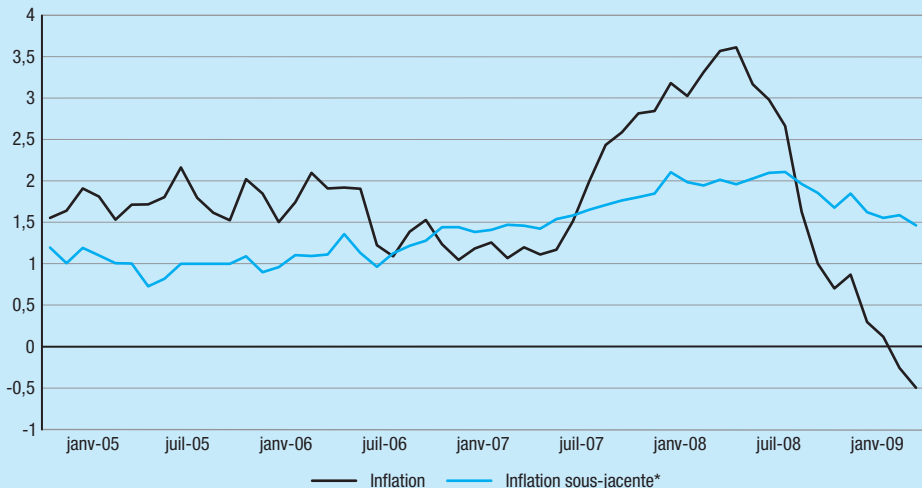
les combustibles liquides (fuel domestique) dont les prix baissent de 41,5 % après une augmentation de 58,5 %. Le contraste entre la situation mi-2009 et mi-2008 est presque aussi marqué pour les produits alimentaires. Alors qu'ils avaient augmenté 6 % entre juin 2007 et juin 2008, les prix de ces produits baissent de 0,9 % sur 12 mois en juin 2009. Toutefois, le mouvement de baisse est nettement moins marqué que la hausse passée. Les prix des produits laitiers, qui avaient beaucoup augmenté, diminuent (beurre : -6,3 %, yaourt : -2,9 %), mais les produits à base de céréales ne profitent guère du recul des prix des matières premières (+0,7 % sur le pain, +0,5 % sur les céréales y compris pâtes et riz). Les baisses les plus marquées du secteur proviennent des fruits et légumes frais (respectivement -12,5 % et -5,6 %).

En dehors de l'énergie et des produits alimentaires, les évolutions de prix dans les autres secteurs sont plus conformes aux tendances des années passées. Les prix des services augmentent de 2,5 % (+2,4 % l'année précédente). On note toutefois une nouvelle décélération des augmentations des loyers : +2,1 % contre +2,4 % un an auparavant et +3,3 % deux ans auparavant.

L'inflation des produits manufacturés est stable.

3. Inflation et inflation sous-jacente

glissement annuel (en %)



Champ : France.

Source : Insee, Indice des prix à la consommation.

* Plus précisément, l'inflation sous-jacente exclut les prix soumis à l'intervention de l'État et les produits à prix volatiles, c'est-à-dire qui subissent des mouvements variables dus à des facteurs climatiques ou des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi, les produits frais, l'énergie, le tabac et les tarifs publics en sont exclus.

Inégalités de revenus et niveaux de vie

Le revenu disponible brut des ménages et son pouvoir d'achat constituent des agrégats estimés dans le référentiel de la comptabilité nationale. Leur évolution globale renseigne sur le contexte macroéconomique du pays, mais non sur les disparités des situations individuelles. De manière complémentaire, les données microéconomiques sur les niveaux de vie issues de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) permettent d'étudier les disparités de revenus entre catégories ainsi que la pauvreté monétaire.

Le niveau de vie median est de 18 170 euros par an en 2007

En 2007, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), la moitié des personnes vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 18 170 euros par an, soit 1 510 euros par mois (*figure 4*). Ce niveau de vie médian est en hausse de 2,1 % en euros constants par rapport à 2006. Le niveau de vie annuel moyen s'établit à 21 080 euros en 2007. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible² du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation³ de celui-ci.

4. Niveau de vie annuel en euros 2007 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2007

en euros de 2007

	1996	1999	2002	2002*	2005	2005*	2006	2007
D1 (euros)	8 110	8 740	9 320	9 430	9 600	9 680	9 820	10 010
D5 (niveau de vie médian en euros)	14 860	15 450	16 470	16 600	16 860	17 530	17 790	18 170
D9 (euros)	27 180	28 200	29 790	30 250	30 290	32 440	33 460	33 900
D9/D1	3,35	3,23	3,20	3,21	3,16	3,35	3,41	3,39
D9/D5	1,83	1,83	1,81	1,82	1,80	1,85	1,88	1,87
D5/D1	1,83	1,77	1,77	1,76	1,76	1,81	1,81	1,82
S20 (en %)	9,2	9,5	9,6	9,6	9,6	9,1	9,0	9,0
S50 (en %)	31,6	31,8	32,0	31,9	31,9	31,0	30,7	30,7
S80 (en %)	63,5	63,4	63,5	63,3	63,3	62,1	61,6	61,8
Indice de Gini	0,271	0,269	0,267	0,269	0,269	0,286	0,291	0,289

* La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.
Lecture : En 2007, les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 10 010 euros (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 900 euros (D9). Les 20 % les plus pauvres ont 9 % de la masse des niveaux de vie (S20). Les 20 % les plus aisés ont 38,2 % de la masse des niveaux de vie. L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

En 2007, les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 010 euros annuels (décile D1), en hausse de 1,9 % sur un an. Le niveau de vie annuel des 10 % des personnes les plus aisées est supérieur à 33 900 euros (décile D9). Ce dernier décile augmente également en 2007 mais à un rythme un peu moins élevé (+ 1,3 %). Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes – le rapport interdécile (D9/D1) – s'élève à 3,4 ; il est stable depuis 2005. Les 20 % des personnes les plus aisées détiennent 38,2 % de la masse des niveaux de vie, soit 4,2 fois celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

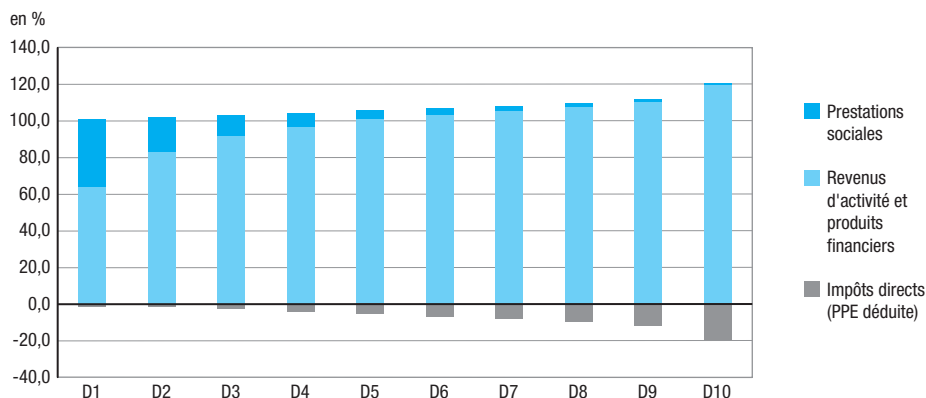
2. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs.

3. voir note 1.

En 2007, l'indice de Gini, qui permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie, vaut près de 0,29. Le fait qu'il a peu évolué depuis 2005 traduit une stabilité globale de la concentration des niveaux de vie sur la période. Mais cela ne donne aucune indication sur les évolutions plus fines des inégalités au sein des différentes catégories de population. Ce type d'indicateur, synthétique, est relativement structurel par nature et évolue peu d'une année sur l'autre.

Le revenu disponible des 10 % des personnes les plus modestes se compose de 37 % de transferts sociaux en 2007 (figure 5) : d'une part les personnes les plus modestes bénéficient en moyenne de montants de prestations plus élevés que le reste de la population, d'autre part leurs autres revenus étant faibles, les montants de prestations qu'ils perçoivent représentent mécaniquement une part importante de leur revenu disponible total. Ainsi, la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages diminue avec le décile de niveau de vie tandis que celle des revenus d'activité (salaires, revenus d'activité indépendante etc.) augmente. Les impôts représentent quant à eux 20,3 % du revenu disponible des 10 % des personnes les plus aisées. Pour cette dernière catégorie, ils constituaient 21,3 % du revenu disponible en 2005. Cette tendance à la baisse résulte pour l'essentiel de la baisse de l'impôt sur le revenu. Elle concerne tous les autres déciles mais dans des proportions moindres.

5. Décomposition du revenu disponible par décile de niveau de vie en 2007



Lecture : pour les personnes qui appartiennent au 1^{er} décile de niveau de vie, le revenu disponible se décompose en moyenne en 64 % de revenus d'activités, 37 % de prestations sociales et - 1 % d'impôts.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

En 2007 : 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe.

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13,4 % en 2007, soit 8 millions de personnes (figure 6). Ce seuil de pauvreté correspond à un niveau de vie inférieur à 908 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2007, le plafond du RMI pour une personne seule est de 455 euros par mois et de 682 euros par mois pour une personne seule avec un

enfant ou un couple sans enfant. En 2007, parmi les personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté, la moitié a un niveau de vie inférieur à 743 euros mensuels. Le taux de pauvreté s'élevait à 13,1 % un an plus tôt, mais la hausse (+ 0,3 point) n'est pas statistiquement significative compte tenu de l'incertitude (de l'ordre de +/- 0,5 point) qui pèse sur la mesure du taux de pauvreté par une enquête par sondage. De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence.

Le revenu disponible des personnes vivant sous le seuil de pauvreté se compose de près d'un tiers de prestations sociales contre 3,6 % pour le reste de la population (*cf. supra* : les prestations sociales représentent mécaniquement une part importante du revenu des personnes pauvres). Les prestations familiales et les allocations logement constituent près des trois quarts de ces transferts. Le niveau d'imposition directe des personnes pauvres est faible puisqu'il représente 1,3 % de leur revenu disponible contre 10,8 % pour les personnes dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté.

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un revenu minimum en-deçà duquel il ne serait pas décentement possible de vivre. On ne s'essaiera pas à cet exercice ici, compte tenu des nombreuses hypothèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire au moins l'objet d'un consensus social. On peut alors s'intéresser à une notion semi-relative, la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps, c'est à dire un seuil fixé simplement corrigé de l'évolution de l'indice des prix. Cette méthode permet de mesurer l'amélioration « absolue » des revenus des personnes pauvres entre deux années considérées, indépendamment de l'évolution de la répartition des revenus.

Ainsi chaque année t , on peut par exemple mesurer le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, c'est-à-dire la part des personnes vivant l'année t sous le seuil de pauvreté de l'année précédente, corrigé de l'inflation entre les années t et $t-1$: cela revient à évaluer chaque année un taux de pauvreté dans les conditions de l'année précédente. Ainsi, en 2006, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane vaut 876 euros par mois et le taux de pauvreté correspondant est de 13,1 % ; si l'on conservait le seuil de 2006 (en euros constants, soit 890 euros de 2007),

6. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2007

	1996	1999	2002	2002*	2005	2005*	2006	2007
Seuil à 60 % de la médiane								
Taux (en %)	13,5	12,3	12,2	12,0	12,1	13,1	13,1	13,4
Seuil (en euros de 2007, par mois)	743	772	824	830	843	876	890	908
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros de 2007, par mois)	607	639	690	695	690	711	729	743
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 628	7 065	7 147	6 976	7 136	7 766	7 828	8 034
Intensité de pauvreté (en %)	18,3	17,2	16,2	16,3	18,2	18,8	18,0	18,2
Seuil à 50 % de la médiane								
Taux (en %)	7,2	6,4	6,0	5,9	6,3	7,2	7,0	7,2
Seuil (en euros de 2007, par mois)	619	644	686	692	702	730	741	757
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros de 2007, par mois)	508	552	587	595	596	602	612	628
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 089	3 641	3 493	3 431	3 733	4 270	4 188	4 281
Intensité de pauvreté (en %)	17,8	14,3	14,0	14,0	15,2	17,5	17,4	17,0

* La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : En 2007, 13,4 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). Par rapport à 2006, l'évolution du taux de pauvreté (+0,3 point) ne peut pas être considérée comme significative, compte tenu de la marge d'incertitude qui affecte ce taux (+/- 0,5 point). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 743 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

la proportion de personnes pauvres dans la population serait de 12,5 % en 2007 (taux ancré $t-1$). Selon le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, la proportion de personnes pauvres aux conditions de l'année précédente a donc diminué entre 2006 et 2007. Dans une autre approche de la pauvreté ancrée dans le temps, au lieu de prendre le seuil de l'année précédente, on fixe le seuil de pauvreté monétaire relatif une année donnée, par exemple 2005, et on analyse pour l'année t la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, corrigé de l'évolution de l'indice des prix entre 2005 et l'année t . Cela revient à évaluer chaque année le taux de pauvreté dans les conditions de 2005. Au regard de cette approche, les taux ancrés dans le temps 2005 ont diminué entre 2005 et 2007 passant de 13,1 % en 2005 à 12,6 % en 2006, puis 11,8 % en 2007.

Avoir un emploi protégé de la pauvreté, mais n'élimine pas le risque de pauvreté

Le niveau de vie moyen des actifs au sens du Bureau international du travail (BIT), qui comprend les personnes ayant un emploi et les chômeurs, s'élève à 22 470 euros par an en 2007 (figure 7). Il est ainsi supérieur de 9,4 % à celui des inactifs. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros, niveau plus faible que celui des actifs. Les retraites sont plus faibles que les salaires, mais la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui compensent en partie cet écart. Le nombre d'unités de consommation des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit également les écarts de revenus disponibles entre les deux types de ménage. Les enfants et les étudiants vivant chez leur parent ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs. D'un point de vue monétaire, un enfant constitue une charge financière alors qu'il ne contribue pas directement aux ressources du ménage. Même s'il ouvre droit à un certain nombre de prestations et à des barèmes particuliers (allocations logement, impôts,...), les montants et avantages procurés ne compensent généralement pas son coût ici estimé à partir de l'échelle d'équivalence (0,3 ou 0,5 unité de consommation selon que l'enfant a moins ou plus de 14 ans).

Selon la position vis-à-vis du marché du travail au sens du BIT, les situations ne sont pas homogènes. Au sein des actifs, si le rapport interdécile (D9/D1) est de 3,1 pour les personnes en emploi, il est de 3,5 pour les chômeurs. En effet, les 10 % des chômeurs les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 6 930 euros par an et les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 24 100 euros par an, notamment en raison de la présence d'autres apporteurs de ressources au sein de leur ménage. Les différences de niveau de vie sont également

7. Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité en 2007

	en euros de 2007			
	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Ensemble	Rapport interdécile (D9/D1)
Actifs de 18 ans ou plus	10 920	35 490	22 470	3,3
Actifs occupés	11 710	36 160	23 100	3,1
Chômeurs	6 930	24 100	14 740	3,5
Inactifs de 18 ans ou plus	9 750	33 880	20 540	3,5
Étudiants	8 690	34 780	20 490	4,0
Retraités	10 960	34 620	21 540	3,2
Autres inactifs	7 590	29 450	17 680	3,9
Enfants de moins de 18 ans	9 200	30 240	19 000	3,3
Ensemble	10 010	33 900	21 080	3,4

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

marquées chez les inactifs : le rapport interdécile varie de 3,2 pour les retraités à 4,0 pour les étudiants.

En 2007, 9,9 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 15,3 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,7 fois moins élevé pour ceux qui ont en emploi que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 36,4 %, les chômeurs sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,9 million de personnes en emploi vivent en-dessous du seuil de pauvreté (soit 72,2 % des actifs pauvres). Par ailleurs, 2,4 millions d'enfants appartiennent à un ménage pauvre ; ces enfants représentent 29,9 % de la population pauvre contre 22,4 % de l'ensemble de la population.

Les familles monoparentales restent les plus exposées au risque de pauvreté

En 2007, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie annuel moyen le plus élevé (25 020 euros). Les célibataires et personnes seules ont un niveau de vie moyen plus faible que celles en couple ; elles ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte ainsi que du revenu que celui-ci est susceptible d'apporter. Ainsi, une personne seule, dont le revenu disponible s'élève à 19 430 euros, a un niveau de vie de 19 430 euros. En revanche, si cette même personne vit avec un conjoint percevant un salaire équivalent, le revenu disponible du ménage est alors deux fois plus important, et leur niveau de vie est alors 33 % plus élevé par l'effet des unités de consommation. Cet effet est encore plus marqué pour les familles monoparentales au sein desquelles la charge financière des enfants repose sur une seule personne. À partir de deux enfants dans le ménage, les niveaux de vie des personnes sont nettement plus bas : 21 040 euros pour celles qui vivent en couple avec deux enfants et 18 420 euros pour celles qui vivent en couple avec trois enfants ou plus. Les familles monoparentales ont un niveau de vie moyen inférieur de 26,7 % au niveau de vie moyen de l'ensemble de la population, soit 5 620 euros annuels, et ce, en dépit des droits supplémentaires et des allocations spécifiques qui leur sont attribués.

Les familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, sont les plus touchées par la pauvreté : plus de 1,6 million de personnes vivant dans ces familles sont pauvres. Plus de 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont ainsi confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble

8. Pauvreté selon la configuration familiale

	2005			2006			2007		
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Intensité de la pauvreté (%)
Personne seule	16,5	1 361	20,5	16,4	1 388	20,5	16,5	1 432	21,1
Famille monoparentale	29,7	1 456	21,0	30,0	1 584	20,6	30,2	1 614	21,7
Couple sans enfant	6,9	966	14,8	6,4	911	13,1	6,7	963	13,7
Couple avec un enfant	8,4	762	19,9	8,2	717	20,1	9,0	812	18,4
Couple avec deux enfants	9,0	1 165	17,1	9,1	1 184	16,9	9,4	1 180	17,4
Couple avec trois enfants ou plus	20,5	1 612	18,2	20,0	1 540	17,2	20,7	1 584	15,1
Ménages complexes	19,3	444	20,0	22,2	504	22,5	19,9	449	24,7

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2007.

de la population (*figure 8*). De façon générale, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage. À l'inverse, ce sont les couples sans enfant qui sont les moins touchés par la pauvreté : 6,7 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2007.

L'intensité de la pauvreté rend compte de la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Cette distance est supérieure à 21 % pour les personnes seules et les familles monoparentales. Pour ces deux configurations familiales, la moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels. Ce sont les couples sans enfant qui ont l'intensité de la pauvreté la moins élevée (13,7 %). Ainsi, les familles monoparentales sont non seulement les plus fréquemment touchées par la pauvreté mais le sont aussi plus intensément que les autres familles.

L'effet du système de redistribution selon la composition familiale s'apprécie en calculant le taux de pauvreté avant transferts, c'est-à-dire avant le versement des prestations sociales et le prélèvement des impôts. En 2007, quelle que soit la composition du ménage, le taux de pauvreté baisse suite à la prise en compte de la redistribution. Ce sont pour les familles monoparentales et les couples avec trois enfants ou plus que cette baisse est la plus significative avec des replis respectifs de 16,8 points et de 21,7 points. Après transferts, le taux de pauvreté des couples sans enfant diminue seulement de 3,1 points. ■

Bibliographie

Aviat A., Houriez G., Mahieu R., « Les comptes de la Nation en 2008 – un fort ralentissement de l'activité », *Insee Première* n° 1236, mai 2009.

Consalès G., « En 2008, la consommation des ménages s'infléchit mais résiste », *Insee Première* n° 1241, juin 2009.

Insee, *Note de conjoncture*, mars 2009.

Insee, « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2009, *Insee Références*, juin 2009.

Insee, « Les revenus et le patrimoine des ménages », édition 2009, *Insee Références*, mai 2009.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, « Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale », édition 2007-2008, La Documentation française, 2008.
